Demande de Proposition: 100015219

Modification 004 à la Demande de Proposition

Cette Demande de Proposition est pour modifier comme suit :

1) Partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION - Article 4.1.1.2

Supprimer: Critères techniques cotés

Exigences cotées – E2

Exigences cotées	Renvoi au critère dans la proposition (N° de paragr. / N° de page)	Nombre total de points	Minimum de points requis
 Démontrer l'expérience de l'effectif du soumissionnaire affecté au projet. Indiquer le nombre d'employés affectés au projet et leur nombre d'années d'expérience en saisie de données (des curriculums vitæ ou d'autres documents justificatifs sont requis). Expérience limitée (0 point – 0 %): Les ressources possèdent moins qu'une année d'expérience dans la saisie de données. Les renseignements visant à démontrer que le personnel affecté au projet possède au moins un an d'expérience en saisie de données sont insuffisants ou inexistants. Recevable (21 points – 60 %): La proposition démontre que les ressources affectées au projet possèdent au moins un an d'expérience en saisie de données. Excellent (35 points – 100 %): La proposition démontre que 80 % ou plus du personnel affecté au projet possède un an d'expérience en saisie de données. 		35	21





Remplacer:

Exigences cotées – E2

Exigences cotées	Renvoi au critère dans la proposition (N° de paragr. / N° de page)	Nombre total de points	Minimum de points requis
 Démontrer l'expérience de l'effectif du soumissionnaire affecté au projet. Le soumissionnaire doit identifier les ressources affectées au projet, qui possèdent un minimum d'un (1) an d'expérience en saisie de données (des curriculums vitae ou d'autres documents justificatifs sont requis). Aucune expérience (0 point – 0 %): La proposition ne démontre pas que les ressources affectées au projet possèdent un minimum d'une (1) année d'expérience dans la saisie de données. Les renseignements visant à démontrer que les ressources affectées au projet possèdent individuellement au moins un (1) an d'expérience en saisie de données sont insuffisants ou inexistants. Expérience limitée (21 points – 60 %): La proposition démontre que la majorité des ressources affectées au projet possèdent individuellement au moins un (1) an d'expérience en saisie de données. Expérience exhaustive (35 points – 100 %): La proposition démontre que toutes les ressources affectées au projet possèdent plus d'une (1) année d'expérience en saisie de données. 		35	21

Toutes les autres conditions et modalités demeurent inchangées.

